

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 19-2018  
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU**

Le mercredi 11 juillet 2018 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 28 juin 2018

**Etaient présents (24 délégués) :**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NOM DELEGUE</b>	<b>QUALITE</b>
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
	Serge MALO	Suppléant
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire
	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Bernard MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
	Philippe BELLOC	Suppléant
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
	Alain LUCOT	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT	Titulaire
	Alain CAPERET	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire

CCPN (suite)	Annie MONREPOS	Suppléante
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Gérard GUILLAUME	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	André CASSOU	Titulaire
	Loïc COUNTRY	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
SIVU DU GAVE DE PAU	Serge CASTAIGNAU	Titulaire	Alain CAPERET, délégué titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire	Michel CAPERAN, délégué titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire	André CASSOU, délégué titulaire

**Etaient absents ou excusés (21 délégués) :**

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
SIVU des Baïses	Claude PIDOT	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire
	Sylvie POUTS	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagoin	Bernard ARRABIE	Titulaire
	Bernard OMS	Titulaire
	Christine MARQUE	Titulaire

Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Marie BERCHON	Titulaire
	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Pascal MORA	Titulaire
	Xavier POURTAU	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq- Orthez	Michel ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	Jean-François LETARGA	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur principal, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, Anaïs BOUTIN, animatrice SLGRI, personnels mis à disposition du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) :** Michel CASSOU, délégué titulaire du Syndicat intercommunal du gave de Pau.

**Objet : Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau**

Le Président rappelle au comité syndical que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), définie à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, est exercée par les EPCI-FP depuis le 1er janvier 2018.

Il rappelle également la démarche initiée par l'ensemble des EPCI-FP du bassin versant du gave de Pau aval, les syndicats de rivière, l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau ayant pour objectif de proposer un schéma d'organisation cohérent à l'échelle du territoire dans lequel, dès le 1er janvier 2019, le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) devrait porter la compétence sur la plus grande partie du bassin.

Il explique que ce projet d'organisation de la compétence GeMAPI nécessite une modification des statuts du SMBGP, par élargissement de son périmètre et modification de ces compétences.

Le Président présente au comité syndical les projets de statuts.

- Le périmètre correspond à l'intégralité du bassin versant aval du gave de Pau, à l'exception du territoire de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, des cours d'eau « urbains » de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, rive droite du gave de Pau, compris entre l'aval de la confluence de l'Ousse et l'amont de la confluence de l'Ousse des bois, y compris ce cours d'eau, et le sous-bassin de l'Agle et de l'Aulouze.
- Les compétences sont limitées aux 4 items du L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la GeMAPI, étant précisé que les missions complémentaires correspondant aux items 11 et 12 du L.211-7, initialement intégrées aux projets de statuts, feront l'objet d'un travail spécifique avec le futur comité syndical. L'opportunité d'un élargissement des compétences du Syndicat sera étudiée à l'occasion notamment de la mise en œuvre du ou des programme(s) d'action et de prévention des inondations.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

**ADOPTE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 annexés à la présente délibération,

**CHARGE** le Président de prendre tout acte découlant de cette délibération, et notamment de notifier la présente décision au Président de chacun des membres actuels et à venir du SMBGP,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**



**Michel CAPERAN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/07/2018